

gens de l'Ouest, j'estime que cette loi devrait être modifiée pendant la session actuelle de façon que le gouvernement puisse se charger de ce qui restera de la récolte de cette année le 1^{er} août 1951 et effectuer un règlement définitif avec les producteurs à l'égard de cette récolte. Sans cela,—l'*Economic Annalist* annonce un excédent d'environ 145 millions de boisseaux de blé de qualité inférieure,— nous ne pourrions disposer du surplus dans douze ou dix-huit mois et on ne pourra arriver à un règlement définitif, avant qu'il soit complètement écoulé.

On pourrait modifier la loi de la Commission du blé de façon à permettre à la Commission d'acquérir le blé invendu au premier août, de cette année, en versant un prix fondé, par exemple, sur la moyenne du prix qu'elle a obtenu pour cette catégorie pendant l'année. Plus tard, on établirait les comptes définitifs. Cette méthode de vente du blé serait mieux vue que la méthode actuelle qui impose un délai de 12 à 18 mois avant la fermeture des comptes pour une récolte donnée.

Je n'aborderai pas aujourd'hui les autres questions soulevées dans le discours du trône. Le temps me manque pour parler de la mobilisation de nos ressources nationales et d'autres sujets mentionnés dans le discours. J'aurai l'occasion de les traiter quand ils viendront sur le tapis au cours de la session.

M. J. H. Blackmore (Leithbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai fort goûté le discours du député de Peel (M. Graydon) et le préopinant m'a fort intéressé quand il a parlé de l'aide que nous devrions accorder aux régions moins favorisées.

Quand des projets de cette nature sont discutés, ce qui me frappe le plus c'est qu'on ne dit jamais d'où viendra l'argent pour accomplir tous ces actes de générosité envers d'autres pays. Je voudrais que les gens réfléchis comprennent bien que le problème consiste à trouver de l'argent pour accomplir tout ce qui s'impose.

Je me propose de consacrer quelques minutes à la question de la régie des prix. A mon avis, cette régie devrait être appliquée dès maintenant. Quiconque est au courant du problème des prix se rend compte qu'il comporte des difficultés nombreuses et déconcertantes. Je n'ai pas de gros reproches à faire au Gouvernement, car je sais qu'il se trouve dans une situation extrêmement embarrassante et que, harassé par une foule de considérations, il lui est très difficile de prendre une décision sage. Je crois, cependant, que la doctrine que j'ai déjà préconisée est saine. Ceux qui favoriseraient la suppression des

régies,—et nos amis les conservateurs ont pris les devants dans ce noble effort à la fin de la guerre,—croyaient que la production l'emporterait sur la consommation. Il était logique de s'y attendre. Or, pour une raison ou pour une autre, cela n'a pas marché comme il l'aurait fallu.

Ceux qui s'opposent aujourd'hui au rétablissement des régies croient de même que la production dépassera la consommation au Canada et entraînera ainsi une réduction des prix. Cela peut arriver. Si la guerre de Corée, qui menace de s'étendre, ne prend pas plus d'ampleur, l'accélération du rythme de la production finira peut-être par provoquer une crise économique. Pendant que nous étudions ce que l'avenir nous réserve, des mesures immédiates s'imposent en faveur du citoyen moyen. Il faut le soulager jusqu'à ce que le niveau de la production atteigne celui de la consommation. Même alors, il nous faudra pendant un certain temps des prix minimums pour empêcher l'effondrement ruineux des prix de toutes les denrées que les producteurs ne peuvent protéger en restreignant la production, en s'entendant sur les prix, ou autrement.

C'est une autre considération peu réjouissante que notre pays doit envisager, car si la surproduction se généralise, la simple modification de l'armature des prix n'apportera pas une solution au problème qui se pose. Voici en résumé les propositions du crédit social en vue de stabiliser les prix dans notre économie de guerre. Il faut instituer une réglementation générale des prix et des salaires. Mais il faudrait rectifier les prix afin de permettre des bénéfices raisonnables et reviser les salaires afin de les adapter au niveau rectifié des prix.

Les prix des produits agricoles devraient être redressés de façon qu'ils soient à parité avec le niveau des prix rectifié dont j'ai parlé.

On devrait favoriser par tous les moyens possibles la production des denrées nécessaires.

Des mesures devraient être adoptées, des mesures telles les subventions à la consommation, qui maintiendraient la puissance d'achat des faiblement rémunérés et permettraient à ceux-ci de se procurer les articles indispensables.

Il faudrait établir le rationnement des denrées dès qu'on ne pourra plus accroître suffisamment l'offre de ces denrées pour répondre à la demande des consommateurs.

Au fur et à mesure que la production nationale, en proportion toujours croissante, sera réservée à des fins de guerre, entraînant une pénurie de biens de consommation en